



saari®

2, place Malvesin, 92400 Courbevoie
Tél. (1) 334.10.15.

COPIC-SAARI
LE HOMARD INFERNAL
N°

CONTRAT DE LICENCE N°

CONDITIONS D'UTILISATION DES PROGICIELS

1 - PROGICIELS :

La présente licence s'applique à un progiciel enregistré sur les disquettes **SAARI** dont le numéro est celui du présent contrat.

Au programme enregistré est jointe une documentation appropriée.

2 - LICENCE NON EXCLUSIVE :

Le concédant accorde au licencié, qui déclare l'accepter, une licence non exclusive d'exploitation du progiciel.

3 - CONDITIONS D'UTILISATION DU PROGICIEL :

La licence permet au licencié d'utiliser, à titre personnel, le progiciel. Ce dernier s'interdit de permettre l'utilisation du progiciel à toute autre personne physique ou morale.

En conséquence, le progiciel et la licence ne peuvent être cédés, prêtés et vendus.

4 - PROTECTION :

Le concédant informe le licencié que le progiciel est protégé par un dépôt de marque et un copyright sur le manuel d'utilisation.

5 - DUREE :

La présente licence est concédée pour une durée d'un an reconductible tacitement.

6 - CONFIDENTIALITE ET PROTECTION :

Le licencié s'engage, vis-à-vis du concédant à prendre toutes mesures utiles pour la protection et la non divulgation du progiciel.

7 - MODIFICATIONS DU PROGICIEL :

Le licencié s'engage à ne procéder à aucune modification tant logique que physique du progiciel.

Il s'interdit de modifier les programme d'exécution des instructions.

Il s'interdit d'utiliser le progiciel en enlevant la marque et les différentes références apparaissant sur toutes les sorties lors d'une exécution.

IL EST INDIQUE, ET LE CONCEDANT MET EN GARDE LE LICENCIÉ, QUE TOUTES INTERVENTIONS LOGIQUES OU PHYSIQUES SUR LE SUPPORT CONTENANT LE PROGRAMME DU PROGICIEL RISQUENT D'ENTRAINER UNE DESTRUCTION DE CE DERNIER.

LES PROTECTIONS MISES EN PLACE PAR LE CONCEDANT REAGISSENT A TOUTES INTERVENTIONS SUR LE PROGRAMME.

LE CONCEDANT DECLINE TOUTES RESPONSABILITES EN CAS D'ALTERATION DU PROGICIEL, DU FAIT DE L'INTERVENTION ANORMALE DU LICENCIÉ.

8 - ASSISTANCE DEPANNAGE :

Si au cours d'une exécution normale du progiciel, eu égard aux définitions techniques fournies dans le manuel d'utilisation, certaines difficultés apparaissaient, le licencié pourra faire appel aux services de la Société **SAARI**, téléphone : (1) 334.10.15.

Ce service est réalisé à titre gracieux.

Si la solution ne peut être trouvée par téléphone, et à la demande du licencié, la Société **SAARI** pourra intervenir à titre onéreux.

9 – PERFECTIONNEMENTS :

A certaines époques, le concédant informera le licencié des perfectionnements réalisés sur le progiciel.

10 – RESILIATION DE LA LICENCE :

En cas de manquement à l'une quelconque des obligations, la présente licence sera résiliée automatiquement aux torts exclusifs du licencié.

Ce dernier s'engage à rendre toutes les copies et l'original des supports du progiciel.

11 – EXCLUSION DE GARANTIE :

LE PROGICIEL REMIS EN LICENCE N'EST PAS GARANTI.

LE CONCEDANT INFORME ET MET EN GARDE LE LICENCIE QU'IL LUI INCOMBE :

— DE S'ASSURER QUE SES STRUCTURES PROPRES SONT SUSCEPTIBLES D'ADMETTRE LE TRAITEMENT DU PROGICIEL ACQUIS,

— DE DISPOSER DE LA COMPETENCE PARTICULIERE A L'UTILISATION DUDIT PROGICIEL,

— D'EVALUER, DE FAÇON EXTREMEMENT PRECISE, SES PROPRES BESOINS ET D'APPRECIER LEUR ADE-
QUATION AU PROGICIEL.

Si le licencié pense ne pas être en mesure d'utiliser de manière idoine ledit progiciel, il lui incombe de demander une assistance technique par contrat séparé au concédant.

Le concédant n'est pas responsable de tous dommages occasionnés par l'utilisation du progiciel.

12 – REDEVANCE :

Le licencié verse, à la signature de la présente licence, un paiement unique permettant d'acquérir tous les droits et obligations contenus dans la présente de :

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES

le :

à :

LE CONCEDANT

LE LICENCIE

Nom :

Prénom :

Adresse :